

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1349/SG/FIN portant concession d'une pension de réversion au titre de la Caisse locale de retraites à Mme Khadidia Ahmed Ali

n° 69-1349/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
12 septembre 1969

Numéro JO
n° 19 du 25/09/1969

Date du numéro
25 septembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Une pension de réversion au titre de la Caisse locale de retraites est concédée à Mme Khadidia Ahmed Ali, veuve de M. Aden Kayad Darar, ex-agent de contrôle de 1^{er} classe, 3^e échelon, du cadre territorial en service aux Contributions (indiqué de soldé 380), décédé le 2 juillet 1968. M. Aden Kayad Darar qui réunissait à la date de son décès 15 ans 3 mois de services effectifs, pouvait prétendre à une pension proportionnelle basée sur quinze annuités liquidables et fixée à 30% du traitement de base afférent à son dernier grade. La pension de réversion visée à l'article 1^{er} ci-dessus sera payable trimestriellement et à terme échu sur présentation d'un certificat de vie et d'un certificat de non-remariage délivrés par les autorités compétentes du Territoire. Le taux de cette pension de réversion est égal à 50% de la pension proportionnelle du « de cujus » et son montant annuel de 65.478 F.D. pour la période du 1^{er} août 1968 au 30 avril 1969 et de 68.100 F.D. à compter du 1^{er} mai 1969, sera révisé parallèlement au barème des traitements applicables aux fonctionnaires des cadres territoriaux.